

Les lames de rasoir sur l'émission UPU de 1900

par Roberto Lopez

L'Union postale universelle (UPU) est une institution spécialisée de l'ONU. Son but est de favoriser le bon développement, ainsi que la coopération, des différents systèmes postaux existants.

D'abord nommée Union générale des postes, elle fut la première organisation internationale ayant pour but de standardiser les différents systèmes postaux des pays y adhérant.

Elle fut créée le 9 octobre 1874 suite à la Conférence internationale de la poste, qui s'est déroulée à Berne. Les tarifs sont entrés en vigueur le 1.7.1875 pour tous les Etats signataires, à l'exception toutefois de la France qui aligna ses tarifs à partir du 1^{er} janvier 1876.

Suite à l'augmentation importante du nombre de ses membres, elle fut rebaptisée en 1878 Union postale universelle (UPU). Le siège de l'UPU se trouve toujours à Berne avec, comme langue officielle, le français. L'organisation internationale compte aujourd'hui 191 États membres.



Unique UPU jusqu'à présent avec le cachet lame de rasoir 7.04 (Lausanne Consig. Mess.)

En 1900 l'Union Postale Universelle fêta son 25^e anniversaire et l'émission dont il est question ici fut émise le 2 juillet 1900. Cette émission passionne toujours les philatélistes d'aujourd'hui par son impression, ses nuances de couleurs, ses variétés, ses affranchissements et les différentes oblitérations dont elle revêtue, entre autres les cachets dits «lame de rasoir».

A l'époque où ces cachets furent mis en circulation, toutes les directions des onze arrondissements postaux furent dotées de ces cachets confectionnés par Frédéric De Coppet. Par conséquent, nous les trouvons donc également sur l'émission du 25^e anniversaire de l'UPU de 1900, à l'exception du cachet de l'arrondissement postal IX, St-Gall.

Une particularité toutefois, et pas des moindres, dans l'utilisation de ces cachets «lame de rasoir»: le cachet répertorié sous le n° 7.04 (selon la liste d'Erwin Steinbrüchel) «LAUSANNE CONSIG. MESS.» n'a jamais été identifié sur cette émission, ni par Erwin Steinbrüchel, ni par Pierre Guinand. En triant nos stocks, quelle ne fut donc pas notre surprise de découvrir ce cachet apposé sur le timbre de 10 cts (78B) à la date du 29.IX.00. Ce cachet fut utilisé pourtant, si nous suivons les listes existantes, durant toute la période allant du 15.X.98 au 25.XII.12. Mais pourquoi pas sur l'émission UPU? ■

La Colombe de Gernal

par Alain von der Weid

Tout n'a pas été découvert dans l'envoi de la Colombe de Bâle ... plusieurs spécialistes se penchent actuellement sur ce timbre, vieux de plus d'un siècle et demi, afin de déterminer si un, deux, voire trois assemblages de clichés ont été utilisés pour sa production.

Nous avons le plaisir de vous présenter ici une des seules lettres connues à ce jour qui présente, à côté du timbre, le cachet de l'expéditeur. Dans ce cas, il s'agit de la firme Gernal & Cie, à Bâle. Poussé sans doute par un excès de discrétion, un inconnu a jugé bon de supprimer le nom du destinataire; l'adresse complète a maintenant été recomposée. La collection Jwan Bally contenait un fragment similaire provenant de la même maison. Nous avons également recensé une lettre acheminée de Schaffhouse qui portait le nom de l'expéditeur.



Dans son ouvrage, Jakob Gnägi montre deux lettres provenant du notariat de Greifensee.

Si cette pratique est rare à Bâle et à Zurich, elle est par contre coutumière à Genève. Les banques notamment faisaient parfois figurer leur raison sociale sur le devant des lettres.

Une prochaine étude montrera différents particularités de la poste cantonale bâloise, comme par exemple la diversité d'aspect des «essais», ou l'utilisation de ceux-ci, repeints ou transformés chimiquement, tentatives malhonnêtes de les faire passer pour des timbres originaux ... ■

Der nächste «ZACK» erscheint in SBZ 1-2/2014

Die Seiten für die Jugend
Les pages pour les jeunes
Le pagine per la gioventù

ZACK